

POLITIQUE

redaction@sonapresse.com



Communiqué final du Conseil des ministres



Photo: DR

Ce vendredi 14 août 2020, sous la haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 10 heures, par visioconférence.

Le Conseil des Ministres a tenu à féliciter Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, pour son implication personnelle dans la réussite de la 17ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) qui s'est tenue le jeudi 30 juillet 2020, par visioconférence. En effet, ladite Session présidée par Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République,

Chef de l'Etat, Président en Exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, a vu la présence de neuf (9) des onze (11) Chefs d'Etat des pays membres ainsi que la présence du Président de la Commission de l'Union Africaine et celle du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA).

Cette rencontre de haut niveau a fait un point de situation sur la réforme institutionnelle de la Communauté, confiée au Président en Exercice lors de la 16ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue le 25 mai 2015 à N'Djamena au Tchad.

Aussi, la Conférence a-t-elle noté avec satisfaction la ratification par huit (8) Etats membres du Traité révisé signé le 18 décembre 2019 à Libreville. Les Chefs d'Etat se sont félicités de la perspective de l'entrée en vigueur le 28 août 2020.

Par ailleurs, la Conférence a également entériné, au titre des mesures individuelles, la nomination des sept (7) membres de la Commission de la CEEAC qui sera dirigée par l'Angola.

Au terme de cette 17ème session, la Conférence a rendu un hommage mérité à Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, Président en Exercice, pour son leadership dans la conduite de la réforme institutionnelle.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Sur présentation de Madame le Ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a adopté trois projets de textes :

1/ le projet d'ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel.

Le présent projet vise le renforcement du dispositif juridique en matière de protection des données personnelles et de la vie privée, en prenant en compte les recommandations internationales et celles de l'Union Africaine sur la cyber-sécurité.

2/ le projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit.

Le présent texte de création de l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit procède d'une volonté politique de doter le Gouvernement d'un organe qui vient en appui aux Institutions étatiques et veille à la bonne gestion des biens et des ressources financières publiques.